

PLAN DE MISE EN OEUVRE

OBJET

- 1) Renouveler et préparer le Ministère afin de lui permettre de faire face aux défis des années 90;
- 2) Mettre en oeuvre toutes les décisions du Comité de direction chargé de l'Examen ministériel d'ici 1993-1994; et
- 3) Réaliser des économies de fonctionnement tel que l'a demandé le CED.

La mise en oeuvre des décisions prises par le Comité de direction sera fondée sur les thèmes établis pendant l'Examen ministériel. Ces thèmes comprendront notamment le nouvel énoncé de mission du Ministère et la réaffirmation de son mandat, de même que les décisions de donner plus de pouvoirs aux gestionnaires du Ministère et de rendre plus flexible la gestion interne de nos ressources.

APPROCHE

Dans la mesure du possible, les décisions découlant de l'Examen ministériel seront mises en oeuvre au moyen des mécanismes déjà établis au Ministère et sans recours à de nouvelles ressources. Toutefois, s'il le faut, des négociations seront menées avec les organismes centraux et d'autres ministères pour obtenir des autorisations, des conditions d'exception et des ressources additionnelles. Au besoin, des consultations auront lieu avec les gestionnaires, les associations d'employés et les employés pendant la période de mise en oeuvre.

Une équipe de mise en oeuvre des recommandations de l'Examen ministériel relevant des sous-ministres, sera mise sur pied afin d'assurer la coordination et la surveillance du processus. Elle sera chargée :

- d'élaborer un plan général de mise en oeuvre;
- de donner aux secteurs des instructions sur les tâches et les échéanciers;
- de mettre sur pied des groupes de travail, s'il y a lieu, pour l'aider à réaliser les grands éléments de la mise en oeuvre;
- de surveiller le déroulement des travaux, d'assurer la liaison entre les secteurs et les groupes et de voir à ce que les dates limites soient respectées; et
- de préparer périodiquement des rapports d'étape à l'intention des sous-ministres et du personnel.

On prévoit qu'il faudra établir des groupes de travail distincts sur les sujets suivants : organisation de l'administration centrale, opérations à l'étranger, délégation administrative, affaires consulaires/immigration, planification stratégique et personnel.

Le mandat de l'Équipe s'étendra sur toute la première année de la mise en oeuvre, et ensuite les groupes continueront, au besoin, le travail entrepris.